

<http://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-au-lycee-de-Rethel-pour-le-1er-juin-2017.html>



# Préavis de grève au lycée de Rethel pour le 1er juin 2017

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 26 mai 2017

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Monsieur le Directeur Général,**

**A Monsieur P.VINCON - Directeur Général [DGER](#) 19 avenue du Maine 75 015 PARIS**

Par la présente, le SNETAP-[FSU](#) vous pose à la demande des Personnels du lycée agricole de Rethel un préavis de grève pour le jeudi 1er juin 2017.

Les Personnels tiennent à vous signifier leur indignation face aux décisions arbitraires d'attribution des supports qui ont été prises à l'occasion de la rénovation du bac professionnel CGEA par le [DRAAF-SRFD](#) Grand Est. Celles-ci conduisent de surcroît à des inégalités de traitement entre les établissements publics et privés.

Les effectifs actuels de la filière sur Rethel montrent que la moitié des élèves sont en « production végétale » et l'autre moitié en « production animale ».

Si la décision annoncée devait être maintenue, bon nombre de ces jeunes ne seront à l'avenir plus attirés par l'offre de l'établissement : l'obligation d'effectuer trois semaines de stage sur une exploitation en élevage, tel que cela est stipulé dans le référentiel, ne sera clairement pas en adéquation avec leur orientation professionnelle.

Cette formation limitée à la spécialité « polyculture élevage » ne serait ainsi plus en concordance avec le territoire et priverait les jeunes d'un service public de formation dans le département des Ardennes.

En conséquence de ces choix académiques, les élèves ardennais intéressés par la spécialité « grandes cultures », n'auront plus la possibilité de suivre leur formation dans un lycée agricole public, et, seront obligés de quitter le département.

Par suite, les Personnels refusent de perdre une de leurs deux sections, au cœur de leur identité et contraire à l'idée qu'ils se font de la qualité du service public.

Cet état de fait ne peut légitimement être acceptable, d'autant plus que ces orientations n'ont nullement été abordées en commission régionale et qu'elles sont contraires aux directives nationales - la [DGER](#) ayant clairement fait savoir par la voix de Madame LONCLE ([POFE](#)) que « les établissements qui ont actuellement deux options, sauf s'ils souhaitent faire évoluer leur offre, auront la possibilité de mettre en œuvre les deux supports de formation dans des sections distinctes ou dans des classes distinctes (...) » (source : compte-rendu de la CPC du 18 novembre 2016).

Les Personnels demandent en conséquence que le DRAAF-SRFD revienne sur ces orientations inévitables et totalement inadéquates.

De plus et pour des mêmes raisons similaires, les Personnels refusent de considérer comme acte de décision unilatérale de baisse du seuil de recrutement en seconde professionnelle.

Monsieur le Directeur Général, le SNETAP-FSU vous demande, comme pour le [LEGTA](#) de Saint Pouange, que les

## **Préavis de grève au lycée de Rethel pour le 1er juin 2017**

---

consignes pourtant très claires données au niveau national (et qui avaient fait l'objet d'une note de direction de la sous-direction POFE aux autorités académiques) s'appliquent dans le Grand Est y compris et que l'autorité académique ne vise sans dévier ses orientations, afin que les établissements concernés ne pâtissent en aucun cas de cette situation regrettable au niveau des recrutements en cours.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fredéric Chassagnette, Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU